

DECISION N°07/2025

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE**

**-----
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

DECISION DE LA PRESIDENTE

**ACQUISITION D'UNE FLOTTE DE 5 VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) AVEC ACCESSOIRES
ET COMPRENANT EGALEMENT UN FORFAIT D'ENTRETIEN ANNUEL**

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CC04062003 du 04 juin 2020 portant élection de la Présidente de la Communauté de communes,

Vu le 1.10 de la délibération n° CC30052303 du Conseil de communauté du 30 mai 2023 relative aux délégations d'attributions confiées à la Présidente par le Conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 CGCT « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que leurs avenants inférieurs à 10% pour les fournitures et les services et leurs avenants inférieurs à 15% pour les travaux, conclure et signer toute convention de groupement de commandes »,

Vu la procédure des dispositions passées en application de l'article R.2123-1- Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique

Considérant la nécessité de passer un marché pour l'acquisition ne flotte de 5 Vélos à Assistance Electrique (VAE) avec accessoires et comprenant également un forfait d'entretien annuel.

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : De signer le marché suivant le 21 mars 2025

Objet du marché : Une flotte de 5 vélos à assistance électrique (VAE) avec accessoires et comprenant également un forfait d'entretien annuel

ARTICLE 2 : D'attribuer le marché à l'entreprise suivante : Marché n°2025CPP006F_1B

Titulaire : MESMIN REPAIRE

26 Bis Avenue de la Sèvre

85700 SAINT MESMIN

Montant :

- Montant HT : 10 740.85 €

Fait à POUZAUGES, le 24 mars 2025

La Présidente

Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 28/03/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Cette décision est rendue exécutoire par :

- *transmission en Préfecture*
- *information à l'ensemble des élus du conseil communautaire*
- *mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.